Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260504-S03-CC-46-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2026
Mise ne ligne le 06/05 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°46/2026
SÉANCE N° 03 DU 4 MAI 2026

APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 28 avril 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Patrice Morin, Manel Bentefrit, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven (jusqu'à 18 h 52), Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin- Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard (jusqu'à 18 h 50), Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient représentés
Isabelle Jouault a donné pouvoir à Nicolas Deulofeu, Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Christine Nadau, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Antoine Caplan a donné pouvoir à Laurent Paviot, Jérôme Lesteven a donné pouvoir à Agnès Camarena (à partir de 18 h 52), Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis a donné pouvoir à Agathe Laigle, Tony Echelard a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 50).

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Isabelle Fougeray et Tony Echelard ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 6 mai 2026

N° 046 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2026

APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Rapporteur : Marie Er-Rafiqi

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R.123-1. I, R. 123-1. II et R.123-1. III, sur les obligations des centres communaux d'action sociale en matière d'analyse des besoins sociaux,

Vu la délibération n° 1032/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023 portant l'adoption du Contrat local de santé de Laval Agglomération,

Considérant que Laval Agglomération porte le Contrat Local de Santé et soutient les actions de prévention déployées sur ses 34 communes,

Que le CLS 2023-2026 arrivera à échéance après prorogation par avenant, au 1er juin 2027, et que la démarche qui préside à l'écriture d'un nouveau CLS doit porter sur une analyse des besoins sociaux, une évaluation des actions conduites et une consultation des habitants, partenaires et institutions du territoire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le lancement de la démarche d'analyse des besoins sociaux dans le cadre du CLS de Laval Agglomération est approuvé.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, onze conseillers communautaires s'étant abstenus (Patrick Péniguel, Olivier Richefou, Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Christian Griveau, Vincent Paillard et Éric Lemoine).

Le Président,

Signé : Florian Bercault